



FICHE D'INSCRIPTION / REINSCRIPTION

2025/2026

Merci de lire attentivement les informations ci-dessous, puis de compléter et de signer.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Nationalité :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU LE TUTEUR LEGAL :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel.: Email:

WhatsApp :
.....

Agissant en qualité de :

Père Mère Tuteur légal

FRAIS DE SCOLARITÉ ET FRAIS ANNEXES

Ils comprennent :

- Les frais de première inscription ou de réinscription
 - Les frais liés à la scolarisation de l'enfant
 - Les frais de participation à l'achat des fournitures
 - Les frais de cantine et d'activités périscolaires (facultatives)

L'inscription d'un enfant n'est effective que lorsque les frais d'inscription ou de réinscription, le forfait fournitures et les frais de scolarité du premier trimestre pour la maternelle, l'élémentaire, le collège et le 1er mois pour la crèche ont été réglés.

TÉL : +223 76 53 94 94 / 73 60 24 73 / 91 32 02 96/74 87 83 11 - Email : infos@grainedeveil.org

Site : www.grainedeveil.org

Adresse : Magnambougou Concession rurale (Vers stade du 26 mars) – Bamako - Mali



Pour la maternelle et l'élémentaire, les frais d'écolages des deuxièmes et troisièmes trimestres s'effectuent au plus tard :

- Le 5 Décembre 2025 pour le deuxième trimestre
- Le 6 Mars 2026 pour le troisième trimestre

Tout trimestre commencé est entièrement dû.

Pour la crèche et la TPS, les frais d'écolage sont payables au plus tard le 5 du mois en cours.

Tout mois commencé est entièrement dû.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements s'effectuent :

- Par chèque à l'ordre de l'Espace International Educatif Graine d'Eveil
- Par virement bancaire ou dépôt sur le Compte n° 150214047001. Agence ECOBANK-MALI
- N.B : Frais pour chèque impayé : 11.700 FCA (frais en vigueur au niveau de la banque)

Je soussigné (e) :

Reconnais avoir pris connaissance des tarifs et conditions de paiement. L'inscription de mon enfant entraîne l'acceptation des modalités de paiement et de recouvrement des frais de scolarisation et frais annexes.

A Bamako le :

Signature :